

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG International Services

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Projet de résolutions de la société STEG International Services à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 Juillet 2026.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de :

- Monsieur Ahmadi BECHIR en tant qu'Administrateur permanent membre du Conseil d'Administration de STEG-IS représentant les petits porteurs de titres, pour un mandat de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le résultat de l'exercice 2028.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et les explications fournies, approuve dans leur intégralité, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserves les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution :

Conformément aux termes de l'article 34 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme suit :

✓	Résultat reporté avant affectation du résultat	7 463 846 Dinars
✓	Résultat net bénéficiaire 2025	12 113 064 Dinars
✓	Résultat disponible	19 576 910 Dinars
✓	Bénéfices distribuables	19 576 910 Dinars
✓	Dividendes à servir (un dividende par action fixé à 0,5 DT)	2 500 000 Dinars
✓	Report à nouveau après affectation du résultat	17 076 910 Dinars

Le dividende par action est fixé à **0,5 DT (cinq cent millimes)** et sera mis en paiement le **29 Octobre 2026** par la BTK Conseil.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2025.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide à l'unanimité de fixer :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 à 5 000 DT Nets d'impôt par Administrateur ;
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2025 à 4 000 DT Nets d'impôt par Membre.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.